



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Titre: Surveillance en milieu hospitalier de la grippe et estimation régulière de l'efficacité du vaccin contre la grippe saisonnière

Numéro de la demande : 1000218962

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à l'Agence de la santé publique du Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Dalhousie University
6299 South Street, PO Box 15000
Halifax, NS B3H 4R2

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

Le Centre de l'immunisation et des maladies respiratoires infectieuses (CIMRI) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a pour mandat de prévenir, de réduire ou d'éliminer les maladies évitables par la vaccination et les maladies respiratoires infectieuses, de réduire les effets négatifs des infections respiratoires émergentes et ré-émergentes et de maintenir la confiance du public et des professionnels de la santé envers les programmes d'immunisation au Canada.

Le programme de surveillance de l'influenza a été créé en 1996 comme programme de surveillance régulière qui vise à surveiller la grippe saisonnière. Il se compose d'un certain nombre de systèmes qui recueillent des données sur les virus de la grippe en circulation, les maladies ressemblant à la grippe, les cas confirmés en laboratoire, ainsi que les hospitalisations et les décès dus à la grippe dans la population canadienne. Le programme de surveillance de l'influenza rassemble chaque semaine épidémiologique des données sur les effets graves de l'influenza depuis trois (3) sources de données :

- Données de surveillance agrégées provinciales et territoriales sur les résultats graves suivants associés à l'influenza : admissions à l'hôpital, admissions aux services de soins intensifs et décès (depuis 2009-2010);
- Données de surveillance sentinelle en milieu hospitalier relatives aux résultats graves de la grippe dans la population pédiatrique : hospitalisations, admissions aux services de soins intensifs et décès;
- Données de surveillance sentinelle en milieu hospitalier sur les résultats graves de la grippe dans la population adulte : hospitalisations, admissions aux services de soins intensifs et décès.

La surveillance sentinelle en milieu hospitalier chez les adultes a constitué la source de données la moins stable des trois sources décrites ci-dessus, particulièrement en ce qui concerne les fournisseurs de données (c.-à-d. changements de fournisseur de données) et évolution de la portée (c.-à-d. représentativité et nombre de sites sentinelles).

L'amélioration de la surveillance de la grippe et des maladies respiratoires infectieuses est nécessaire en vue d'effectuer une surveillance adéquate des problèmes de santé publique, de s'y préparer, d'y réagir, et d'orienter les politiques en matière de santé publique au Canada. Les données de surveillance de la grippe sont également recueillies par l'ASPC dans le cadre de ses engagements avec ses partenaires internationaux, notamment l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). En outre, l'investissement dans l'optimisation d'un système de surveillance des cas graves et son entretien garantissent que cette plateforme, qui est essentielle à la préparation du Canada en cas de pandémie, est en place et prête pour répondre à la prochaine pandémie.

Les objectifs particuliers sont les suivants :

1. Mettre sur pied ou adapter un réseau sécurisé pour assurer la surveillance d'au moins huit sites sentinelles et communiquer les données chaque semaine;
2. Présenter un rapport annuel d'ensemble du système qui comprend une liste des membres de l'équipe et une liste descriptive des sites sentinelles;
3. Élaborer un protocole et une méthodologie pour la surveillance des cas de grippe et la surveillance de l'efficacité des vaccins;
4. Assurer le recensement en continu des cas de grippe et la collecte des données sur les cas et des résultats d'analyse en laboratoire en vue des rapports hebdomadaires;
5. Fournir une estimation de l'efficacité du vaccin contre la grippe saisonnière à deux points au cours de la saison de surveillance.

5. Exigences minimales

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un Énoncé de capacités qu'il répond aux exigences minimales suivantes :

Critère général :

- Expérience dans la mise en œuvre et la gestion d'un programme de surveillance.

Critères relatifs à la ressource :

- Le chercheur principal doit :
 - a. être un médecin détenant un permis d'exercice en règle;
 - b. être titulaire d'un doctorat en épidémiologie, en immunisation ou en santé publique;
 - c. avoir de l'expérience dans la rédaction de publications ou de rapports dans des revues à comité de lecture sur un sujet lié à l'épidémiologie de la grippe.

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

L'article 6 (d) du Règlement sur les marchés de l'État est invoqué, car l'Université Dalhousie est le seul fournisseur capable d'exécuter les travaux.

7. Droit à la propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle reviendra à l'entrepreneur.

8. Durée du contrat proposé

La période du contrat est du 29 mars, 2021 au 31 août 2022 inclus.

9. Valeur estimée du contrat proposé

La valeur totale estimée du contrat proposé ne doit pas dépasser 3 750 000 \$, taxes comprises.

10. Date limite et heure de clôture

La date et l'heure de clôture pour accepter les Énoncés de capacités sont le 23 mars 2021, à 14 h, HNE.

11. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être adressées par courrier électronique à :

Nom : Erin Massey

Adresse électronique : erin.massey@canada.ca